

La campagne de mutation nationale a débuté ce mardi 10 janvier et sera clôturée le 31/01/2023.

L'application a été mise à disposition des agents en début de semaine dans SIRHIUS.



Cette campagne se déroule dans des conditions particulières. En effet, et malgré les publications sur Ulysse, la direction générale décide de ne pas appliquer ses lignes directrices de gestion .

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elle ne s'est pas mise en capacité de développer le nouveau logiciel « Mouv'RH » !

Il est nécessaire d'arrêter les suppressions d'emplois afin que toutes les missions soient réalisées y compris informatique mais aussi les RH.

L'insuffisance des moyens humains dédiés à la conception de ce nouvel outil de gestion n'a pas permis aux informaticiens une livraison à temps avant l'ouverture de la campagne annuelle de mutation 2023.

Comme quoi l'humain est encore utile à la DGFIP.

Aussi, pour l'essentiel, ce mouvement de mutation 2023 reprend la réglementation de l'année précédente.

Le mouvement national concerne les agents qui souhaitent changer de direction.

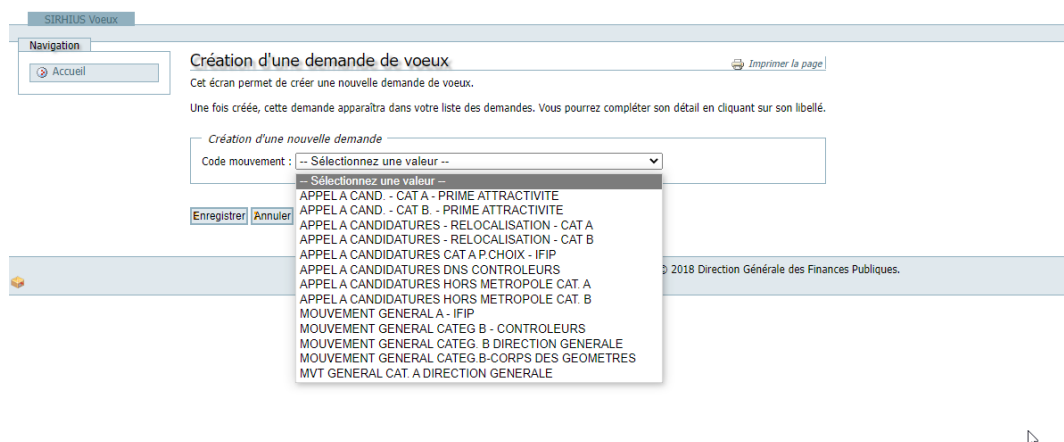
Il concerne également :

- les agents B promus A par liste d'aptitude
- les agents B admissibles à l'examen professionnel
- les agents C "proposés classés" pour la liste d'aptitude de C en B
- les agents C admissibles au CIS de contrôleur

Création d'une demande de vœux

Il est nécessaire d'être attentif à la sélection choisie dans le menu déroulant, Aussi, pour une demande normale hors appel à candidature ou poste à profil pour les services centraux, le choix doit être porté sur le mouvement général relevant de votre catégorie.

Exemple des choix possible un contrôleur



Les différentes demandes éventuellement souscrites seront priorisées de la manière suivante :

- 1) appel à candidatures pour les services relocalisés ;
- 2) appel à candidatures attractivité ;
- 3) appel à candidatures pour les emplois dans les services centraux et structures assimilées ;
- 4) appel à candidatures pour des emplois dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM) ou en Nouvelle-Calédonie ;
- 5) appel à candidatures pour les postes au choix dans les directions nationales et spécialisées (DNS) ;
- 6) **mouvement général de mutations.**

Les vœux prioritaires

Vous devez exprimer votre demande de priorité dans « Sirhius – Demande de vœux » en indiquant le motif de votre priorité. La priorité vaut pour l'accès au département.

Dans cette situation, 2 écrans sont à compléter :

- la page des priorités où vous allez indiquer le type de priorité et éventuellement le département en fonction de la priorité demandée,
- la page des vœux où vous allez indiquer la direction et la priorité demandée.

Exemple pour une priorité de rapprochement de conjoint

Priorités [Imprimer la page](#)

Cet écran vous permet de mettre à jour les informations priorités associées à la demande de vœux sélectionnée. Une fois vos modifications effectuées, cliquer sur le bouton "Enregistrer" pour mettre à jour votre demande.

Priorité pour rapprochement

Priorité : Externe Aucun
Priorité : De conjoint De pacs De concubin Familial Aucun

Rapprochement Externe

Département :

Conjoint, pacs, concubin ou soutien de famille

Nom, Prénom :

Commune d'exercice de la profession :

Code postal :

Vous devrez exprimer votre vœu comme suit dans le mouvement national :
DIRECTION/DÉPARTEMENT/RAPPROCHEMENT DÉPARTEMENTAL.
Vous serez affecté : **DIRECTION/DÉPARTEMENT/TOUT EMPLOI**

Saisie d'un vœu

Numéro de rang :

Direction :

Département / Commune :

Désignation du poste :

Priorité sur le poste : Non Oui

Il est nécessaire d'être très attentif aux justificatifs de priorités à produire et de se conformer aux écrits des instructions de mutations.

Solidaires Finances Publiques 83 reste disponible pour vous aider, n'hésitez pas à nous transmettre vos projets de demande, avant validation définitive, sur la balf :

solidairesfinancespubliques.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

Dans **l'espace mutations de notre site national**, vous trouverez les instructions, guides et appels à candidatures y compris pour les services relocalisés, mais également, comme chaque année, « l'Unité » spécial mutations à l'adresse suivante :

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/mutation.html>

Enfin, **le pôle mutations du bureau national, et les Capistes nationaux** sont disponibles par mail à l'adresse mutation@solidairesfinancespubliques.org.

N'oubliez pas de communiquer un numéro de téléphone portable afin de faciliter les échanges ultérieurs.

Vos demandes validées devront être envoyées, en plus des RH, aux deux adresses mails ci-dessus, y compris les pièces communiquées à l'administration.

N'hésitez pas à consulter l'article publié sur le site national de Solidaires Finances Publiques synthétisant l'ensemble des informations utiles : <https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/mutation/5204-mutations-2023-la-campagne-est-ouverte.html>